

5. Approche participative

Dans toute initiative ou tout programme de lutte contre la désertification et l'ensablement, l'utilisation d'une approche participative est une condition clé pour assurer des résultats durables et des impacts positifs sur le long terme. La méthodologie de l'approche participative prévoit plusieurs étapes:

- le choix des sites à traiter, en prenant en considération la gravité des problèmes d'ensablement, la disponibilité et la volonté des populations pour réaliser les travaux selon les techniques appropriées, ainsi que l'approbation par les autorités locales du choix des sites à traiter et des priorités;
- la mise en place de comités villageois dans les zones ciblées, afin d'assurer l'organisation sociale des travaux et de veiller à la gestion et au suivi du calendrier établi;
- la signature de conventions ou d'accords en ce qui concerne la nature des opérations à entreprendre, les délais prescrits, la participation nécessaire, les rôles du comité constitué par les bénéficiaires et l'encadrement technique à apporter;
- la formation de villageois par les cadres de terrain (experts et techniciens nationaux, responsables de projets et d'ONG) en matière de production de plants, mise en place du clayonnage, plantation, suivi et gardiennage;
- la mise en œuvre, sur une base contractuelle, des activités et opérations avec les communautés locales, afin de garantir la participation et la responsabilisation des populations au respect du calendrier des activités.

La mise en œuvre d'une approche participative a permis d'obtenir les avancées suivantes:

- le passage d'une attitude fataliste à une attitude positive des populations;
- la compréhension et la prise en considération des points de vue des communautés villageoises en matière de gestion durable des terres;
- l'engagement des habitants locaux et leur participation en tant que parties prenantes dans la lutte contre l'ensablement;
- une meilleure prise de conscience et le renforcement des capacités des communautés locales;
- l'adoption de techniques simples et fiables;
- une amélioration des conditions économiques difficiles, grâce aux vivres fournis aux populations locales;
- l'atténuation de l'ensablement et de la pression environnementale due à l'exploitation, grâce à des techniques pouvant être facilement adaptées et dupliquées par les populations locales.

Les activités réalisées ont contribué au bien-être immédiat des populations rurales, en protégeant leurs infrastructures socio-économiques, en améliorant leur niveau de vie et en ralentissant l'exode vers les centres urbains.

EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN

Dans le cas de la ceinture verte de Nouakchott, les spécificités du milieu urbain et périurbain ont nécessité une démarche adéquate. Un certain nombre de facteurs ont été pris en considération:

- les populations de ces zones sont souvent assez démunies, vivant de petits métiers et de travail journalier;
- certains habitants, souvent locataires (fonctionnaires et commerçants) peuvent ne pas être directement concernés ou ne pas manifester d'intérêt pour les activités durables de préservation de l'environnement;

- les aménagements relèvent du domaine de l'État et offrent peu d'opportunités d'utilisation de produits ou sous-produits forestiers.

L'approche envisagée peut donc être participative, mais pas fondamentalement communautaire, cette dernière étant plus appropriée au monde rural. En conséquence, le projet conçoit une approche fondée sur l'exécution des activités sous la supervision de l'État avec une main-d'œuvre rétribuée mensuellement, plutôt que de compter sur la participation collective désintéressée des communautés vivant dans ces zones. Ces communautés n'ont également ni motivation ni temps, car elles sont le plus souvent occupées dans des activités diverses pour assurer leur subsistance.

Pour pérenniser les aménagements existants et futurs, le projet a choisi une démarche participative qui a associé les autorités administratives et municipales concernées, les services techniques et les collectivités touchées directement par le phénomène d'ensablement dans les zones ciblées. Dans cette optique, il poursuit la méthodologie testée à petite échelle durant la première campagne dans les sites d'intervention de la ceinture verte, à savoir:

- la prise de contacts pour identifier les organisations socioprofessionnelles (coopératives, union de coopératives, ONG nationales, etc.) directement concernées par la conservation et l'aménagement des peuplements forestiers;
- l'organisation de rencontres régulières avec les autorités administratives et municipales de ces *moughataas* (préfectures), ainsi qu'avec les responsables des coopératives et ONG retenues. Ces rencontres ont porté principalement sur:
 - la transmission d'informations et l'explication des différents objectifs du projet, axés principalement sur le renforcement et la consolidation des acquis avec l'appui des organisations périurbaines, en vue d'assurer une gestion durable et une pérennisation des aménagements forestiers;
 - la recherche de garanties auprès des autorités administratives et municipales pour la protection des aménagements et l'exécution des coupes d'exploitation, dans le respect chez les différents partenaires des clauses mentionnées dans les protocoles d'accord;
 - la disponibilité des organisations socioprofessionnelles impliquées pour entreprendre les activités retenues, leur organisation et les moyens à mettre en place;



Réunion du comité de gestion dans le cadre de la lutte contre la désertification

- l'engagement des services techniques pour assurer une formation spécifique du personnel de terrain, ainsi que le suivi continu et l'évaluation des travaux;
- l'organisation de visites dans les différentes zones de plantation avec les responsables des coopératives et des ONG identifiées, afin de leur permettre d'évaluer la nature et le volume réel des activités à entreprendre (pépinière, clayonnage, plantation, exploitation, gardiennage, utilisation et vente des produits et sous-produits forestiers, etc.);
- la finalisation des engagements entre les parties concernées, par l'élaboration et la signature de protocoles d'accord avec l'approbation définitive des autorités administratives;
- le suivi et l'évaluation par le projet et les services techniques compétents de la bonne exécution du calendrier de travail fixé au début de chaque campagne de plantation.

EN MILIEU RURAL

En milieu rural, et à la demande des communautés villageoises appuyées par les autorités locales, des protocoles d'accord ont été signés entre tous les partenaires, afin de définir les rôles respectifs ainsi que les responsabilités dans la réalisation des travaux et la poursuite des activités après la fin du projet, sur une base durable. Ces conventions décrivent la nature des opérations à entreprendre par les parties concernées et la participation nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans les délais prévus, ainsi qu'à long terme.